



Stages Enfants / Ados

Conditions d'adhésion (p.1) et Bulletin d'Inscription (p.2)

❖ **Condition d'accès - Adhésion à l'association**

Le stage vacances scolaires est ouvert à toute personne adhérant annuellement à l'association des Ateliers d'Expression (Adhésion 2018/2019 pour les enfants : 15 €)

Les participants aux stages qui ne sont pas adhérents annuels à l'association, doivent régler une quote part de participation à l'adhésion de 5 € par stage, à concurrence du montant annuel de l'adhésion.

❖ **Inscription**

L'inscription se fait en déposant à l'association (ou dans le boîte à lettres de l'association) le bulletin d'inscription au stage et le bulletin d'adhésion à l'association (seulement pour les nouveaux adhérents). Le bulletin d'inscription doit être accompagné du chèque de règlement. Le nombre de places étant limité, la priorité sera donnée aux stagiaires ayant déposé un dossier complet.

❖ **Paiement du stage**

Le règlement du stage se fait par **chèque à l'ordre des Ateliers d'Expression**. Aucune liquidité ne peut être acceptée par l'animateur. Dans l'éventualité d'un paiement en espèces, celui-ci doit être remis en main propre uniquement à la présidente ou à la trésorière. **Le chèque ne sera encaissé qu'après le déroulement effectif du stage.**

❖ **Nombre de Participants**

Un minimum de 6 enfants participants est nécessaire pour l'organisation du stage, le nombre maximum étant fixé à 10 enfants.

❖ **Lieu du stage**

Le stage se déroule dans les locaux situés au 88 bis avenue Victor Hugo - 92170 Vanves.

❖ **Annulation / Conditions de remboursement**

Annulation du fait des Ateliers d'Expression

Les Ateliers d'Expression se réserve le droit d'annuler le stage si le nombre minimum de participants n'est pas atteint (6 enfants) ou en cas d'incapacité de l'animateur pour cas de force majeure (maladie, accident, décès). **En cas d'annulation du stage par les Ateliers d'Expression, vous serez avertis au plus vite et au plus tard 8 jours ouvrables avant la date du stage.** Le chèque de paiement vous sera alors restitué.

Annulation du fait de l'adhérent

L'adhérent a la possibilité d'annuler son inscription **jusqu'à 10 jours ouvrables avant la date du stage par mail adressé à la coordinatrice du stage.** Dans ce cas, le chèque de paiement lui sera restitué. **Passé ce délai, la participation est considérée comme maintenue et le chèque est acquis aux Ateliers d'Expression.**

Annulation et conditions de remboursement en cas de force majeure (maladie, accident, décès)

Sur présentation d'un justificatif adressé à la coordinatrice du stage ou à la Présidente de l'association, l'absence pour cas de force majeure pourra être remboursée. Le justificatif doit être remis au plus tard dans les 8 jours suivant la fin du stage. Le montant du remboursement se fera au prorata des jours perdus. L'adhésion à l'association reste acquise.

COORDINATION STAGE

Jacqueline Waterhouse - 06 51 01 75 28
Ou directement auprès des Ateliers D'Expression - 01 46 42 16 18

1 - JE SÉLECTIONNE LA PÉRIODE DE STAGE

- Vacances de Toussaint : du 22 au 26 octobre 2018 de 14h00 à 17h00 90 € (+ 5€ adhésion si non inscrit à l'année)
- Vacances de Noël : du 02 au 04 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 60 € (+ 5€ adhésion si non inscrit à l'année)
- Vacances de Printemps : du 23 au 26 avril 2019 de 14h00 à 17h00 80 € (+ 5€ adhésion si non inscrit à l'année)

2 - JE COMPLÈTE LES INFORMATIONS CI DESSOUS

Nom du participant :

Prénom du participant :

Coordonnées du représentant légal

Nom et Prénom

Adresse :

Tél (obligatoire) :

Portable (obligatoire) :

E-mail (obligatoire) :

(Vos coordonnées téléphoniques et mail sont indispensables pour pouvoir vous joindre en cas d'annulation)

3 - J'ÉTABLIS MON RÉGLEMENT

- J'établis un chèque du montant du stage sélectionné en indiquant « *stage vacances scolaires* » au dos du chèque
- Si mon enfant n'est pas inscrit à un atelier loisirs créatifs à l'année ou s'il participe pour la 1^{ère} fois à un Stage enfants**
- Je complète, en plus de ce bulletin, le formulaire d'inscription annuelle Enfants/Adolescents

4 - DROIT A L'IMAGE ET SIGNATURE

J'accepte / Je n'accepte pas (rayer la mention inutile) que mon enfant soit photographié(e) et j'autorise, à titre gratuit, les Ateliers d'Expression à reproduire, diffuser, publier, sans limitation de durée les photographies sur lesquelles il figure.

- J'ai pris connaissance des conditions d'annulation et de remboursement

Fait à Vanves le :

Signature :